INFO camionnage

Bulletin d'information au service de l'industrie du camionnage

Bulletin n° : 07.06.03
Date : Le 7 juillet 2003

PASSAGES À NIVEAU
CONSEILS POUR LES CONDUCTEURS DE VÉHICULES LOURDS

Le ministère des Transports du Québec en concertation avec Opération Gareautrain[1] rappellent aux conducteurs de véhicules lourds la nécessité de rester vigilants aux endroits où la route croise des voies ferrées. On peut diminuer les risques de collision aux passages à niveau en respectant LES CONSIGNES SUIVANTES.

LORSQU'IL EST NÉCESSAIRE DE S'ARRÊTER AUX PASSAGES À NIVEAU, VOICI QUELQUES CONSEILS DE SÉCURITÉ À RESPECTER.

- Ralentissez en rétrogradant (transmission manuelle) et testez vos freins.
- Tout en vous arrêtant graduellement, surveillez l'état de la circulation derrière vous.
- Allumez vos feux de détresse et ne les éteignez que lorsque les véhicules qui vous suivent se seront arrêtés normalement.
- Arrêtez-vous à au moins cinq mètres du rail le plus proche.
- Pour mieux entendre le train, abaissez une vitre, éteignez tout appareil audio et arrêtez les ventilateurs.
- Lorsque votre véhicule est immobilisé, regardez avec attention de chaque côté pour voir si un train approche; assurez-vous que les rétroviseurs et les montants du pare-brise ne gênent pas votre vue.
- Actionnez vos freins d'urgence pour empêcher votre camion de s'engager accidentellement sur la voie ferrée.

Une étude réalisée en 2002 et parrainée par le Centre de développement des transports de Transports Canada révèle que, dans bien des cas, le sifflet du train ne sera pas entendu de l'intérieur d'un véhicule en mouvement lorsque d'autres sources de bruit sont présentes. L'étude suggère donc aux conducteurs s'approchant d'un passage à niveau passif (sans feux de signalisation) de ralentir, de supprimer toute source de bruit et d'ouvrir une des vitres pour avoir une meilleure chance d'entendre l'arrivée d'un train.

[1] Opération Gareautrain est un programme national d'éducation publique. Ce programme est parrainé par l'Association des chemins de fer du Canada et Transports Canada. L'adresse Internet est www.operationlifesaver.ca

REMISE EN MARCHE

- Avant de vous remettre en mouvement, vérifiez qu'il y a suffisamment de place de l'autre côté de la voie pour que votre véhicule au complet, y compris l'excédent arrière, puisse dégager complètement la ou les voies ferrées. Rappelez-vous que, de chaque côté de la voie ferrée, la largeur du train excède de un mètre.
- Utilisez un rapport de vitesse approprié ne nécessitant par un changement pendant le franchissement du passage à niveau.
- Vérifiez la signalisation du passage à niveau une dernière fois avant d'avancer.
- Si les feux de signalisation se mettent à clignoter à nouveau après que vous aurez commencé à vous engager sur les voies, NE VOUS ARRÊTEZ PAS, il est moins dangereux de continuer sa route que de faire marche arrière.

CAMIONS TRANSPORTANT DES MARCHANDISES DANGEREUSES

Le Québec, certaines administrations canadiennes et certains États américains exigent que les véhicules porteurs de plaques d'indication de danger s'arrêtent à tous les passages à niveau.

AUTRES ASPECTS À CONSIDÉRER

ATTENTION ! LES UNITÉS SURBAISSÉES PEUVENT RESTER COINÇÉES SUR UN PASSAGE À NIVEAU SURÉLEVÉ.

EN PANNE OU COINCÉ SUR LES VOIES FERRÉES

Si votre camion tombe en panne ou reste coincé à un passage à niveau, quittez-le immédiatement et dirigez-vous rapidement vers un point situé à au moins 30 mètres de la voie et du camion. Ainsi, vous risquerez moins d'être atteint par des projections de débris en cas de collision du train avec le véhicule en panne. Communiquez immédiatement avec l'entreprise de chemin de fer. De nombreuses compagnies ferroviaires affichent bien à la vue un numéro d'urgence aux passages à niveau; si ce n'est pas le cas, composez le 9-1-1 ou le numéro d'urgence local.

PRÉSENCE D'UN AGENT DE LA PAIX OU D'UN SIGNALEUR AUX PASSAGES À NIVEAU

Si un agent de la paix ou un signaleur ferroviaire dûment identifié est en poste au passage à niveau, suivez ses consignes, tout en sachant que vous n'êtes pas pour autant libéré de l'obligation d'assurer votre propre sécurité, de regarder et d'écouter si un train approche de façon à être certain que vous pouvez franchir sans danger les voies ferrées.

DISTANCE DE VISIBILITÉ AUX PASSAGES À NIVEAU

N'essayez pas de franchir les voies ferrées si la distance de visibilité ne vous permet pas de vous assurer qu'aucun train n'arrive. Soyez particulièrement vigilant aux passages à niveau dépourvus de barrières, de feux clignotants ou de cloches. Vous devez regarder et écouter pour être certain que la traversée du passage est sans danger.

LONGUEUR DU VÉHICULE, DÉGAGEMENT ET EXCÉDENT

Il vous faut connaître la longueur de votre véhicule ou ensemble de véhicules et son excédent, surtout si vous transportez de la marchandise telle que des billots, du bois en longueur ou de l'acier. Bien des chauffeurs ne se rendent pas compte que les roues de leur camion peuvent être dégagées des voies ferrées alors que leur chargement ne dégage pas complètement la voie ferrée. Des collisions pourraient être évitées si ce n'était des excédents de chargement d'un véhicule ou d'un ensemble de véhicules.

Communiquez avec **Opération Gareautrain** ou avec la Ligue de sécurité du Québec si vous désirez organiser une présentation gratuite sur la sécurité aux passages à niveau. Des présentateurs accrédités sont à la disposition de divers auditoires : élèves dans les écoles de conduite automobile, groupes de jeunes et groupes communautaires, participants aux programmes de sécurité des compagnies, population en général. En outre, des présentations spéciales s'adressent aux éducateurs, aux intervenants d'urgence, aux chauffeurs et aux groupes de loisir.

Pourquoi également ne pas vous joindre aux nombreux bénévoles d'Opération Gareautrain? Ces gens ont été formés pour faire connaître le message d'Opération Gareautrain sur la sécurité. Pour obtenir de plus amples renseignements sur la façon dont vous pouvez devenir un présentateur d'Opération Gareautrain ou pour toute autre demande d'information, il vous suffit de communiquer avec cet organisme ou avec la Ligue de sécurité du Québec aux adresses ci-dessous.

OPÉRATION GAREAUTRAIN
99, rue Bank, bureau 1401
Ottawa (Ontario) K1P 6B9

Téléphone : (613) 564-8100
Télécopieur : (613) 567-6726

Courriel : admin@operationgareautrain.ca
www.operationgareautrain.ca

LIGUE DE SÉCURITÉ DU QUÉBEC
533, rue Ontario Est, bureau 206
Montréal (Québec) H2L 1N8

Téléphone: (514) 595-9110
Télécopieur: (514) 523-2666

Courriel: **info@aqtr.qc.ca**